



Rapport moral d'Anne-Cécile Antoni

présidente de l'ACAT-France

À l'occasion de l'Assemblée générale de l'ACAT-France, le 20 mars 2010

« L'ÉVÈNEMENT SERA NOTRE MAÎTRE INTÉRIEUR »

« Le monde dans lequel nous vivons est, de l'avis général, moins violent que par le passé et nous prenons soin des victimes comme aucune civilisation ne l'a jamais fait, mais ce monde est aussi le plus persécuteur et le plus meurtrier de l'Histoire. Le bien comme le mal semblent y augmenter également. ¹ » Tel est le diagnostic balancé posé par René Girard dans *Christianisme et modernité*. En quoi ce paradoxe peut-il bien concerner l'ACAT ? Il ne s'agit pas de nous imaginer en « Croisés du Bien » contre l' « Axe du Mal », encore moins de nous aventurer à définir le bien et le mal. Selon le constat dressé, le bien serait de prendre soin des victimes. Le mal serait de persécuter et de faire mourir. Ces réalités, l'ACAT les expérimente quotidiennement. La contradiction relevée par René Girard interroge ainsi directement notre mission. Les fléaux de la torture et de la peine de mort ont-ils décréu ou se sont-ils étendus ? L'ACAT se trouve-t-elle en capacité d'y arracher des victimes ?

1

¹ René GIRARD, Gianni VATTIMO, *Christianisme et modernité*, Paris, Flammarion, 2009, Champs *actuel*, p. 39.

I. Quelles sont les tendances ?

Le nombre des pays qui ont aboli la peine de mort -ou ont renoncé à l'appliquer- a progressé de façon encourageante. Il est passé ces vingt dernières années de 51 à 141, soit les deux tiers des Etats de la planète. A ce rythme, l'abolition universelle pourrait se rapprocher de l'horizon plus vite que prévu, quoiqu'il reste un noyau dur de pays rétentionnistes. Parmi les Etats qui ont récemment pris le tournant abolitionniste, l'Ouzbékistan en 2008, le Burundi et le Togo en 2009, et le Kirghizistan en février 2010. Dans les Etats qui maintiennent la peine capitale, celle-ci est plus souvent utilisée comme outil de répression politique ou morale que pour mettre à mort des criminels. Elle s'applique aux opposants en Corée du Nord ou en Iran, aux homosexuels ou aux adultères en Arabie saoudite ou en Iran, aux personnes accusées de corruption au Vietnam ou en Chine. Le Moyen-Orient et l'Asie restent matière à préoccupation : dans ces régions, la société civile s'implique de plus en plus, mais reste isolée et menacée. Le 4^{ème} Congrès mondial contre la peine de mort, qui s'est tenu à Genève fin février, a appelé les Etats et les organisations gouvernementales ou non gouvernementales à continuer à se coaliser pour convaincre les pays rétentionnistes, aujourd'hui minoritaires.

Quant à la torture, cœur battant de notre combat, a-t-elle véritablement reflué ? Qu'en dit Manfred Nowak, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture ? Dans un rapport présenté à l'ONU le 20 octobre 2009, il a dressé un constat accablant des conditions de détention à travers le monde. Au cours d'une conférence de presse donnée le même jour, il a confié : « La pratique de la torture dans les prisons est un phénomène global dont les manifestations dans certains pays interpellent au plus haut point la conscience de l'homme. Au cours des 15 missions que j'ai effectuées et qui sont à l'origine de ce document, j'ai découvert des situations que je n'aurais jamais pu imaginer ». Le Rapporteur a concentré son travail sur les « prisons oubliées » et sur le sort du million d'enfants détenus à travers le monde, parfois dès l'âge de 9 ou 10 ans. A Lagos, au Nigeria, des femmes et des enfants sont confinés parmi plus d'une centaine de prisonniers dans une salle de torture où il arrive que les gardes tirent dans les jambes des détenus et laissent les blessés à l'abandon. M. Nowak a notamment évoqué « l'enfer » uruguayen d'une prison nommée *Libertad*, « en fait, de gigantesques conteneurs métalliques où règnent le bruit, une chaleur pouvant atteindre les 60 degrés, les odeurs d'excréments et une violence de tous les instants ». Certains gouvernements ont promis de prendre des mesures après les recommandations du Rapporteur. La Jordanie a décidé de fermer une prison où des cas de torture avaient été révélés. Le Nigeria a promis d'en faire de même avec la salle de torture de Lagos, ainsi que le gouvernement de Montevideo pour la prison *Libertad*.

Mais existe-t-il des irréductibles ? Oui, comme la Guinée équatoriale où le rapport de M. Nowak a été rejeté et où il a été témoin des pires violations des droits de l'homme. Il a

ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

aussi fait savoir qu'il était impossible d'accéder aux « prisons secrètes », notamment celles des pays arabes, tout en ajoutant qu'il parvenait de plus en plus à réunir des témoignages d'anciens prisonniers, la plupart ayant subi de très graves violences physiques. À propos des allégations de tortures commises dans les prisons iraniennes, il a signalé que ses demandes de visite dans les établissements du pays étaient restées lettre morte.

Le sombre tableau brossé par M. Nowak est confirmé par Claudio Grossman, président du Comité des Nations Unies contre la torture. Malgré l'adoption d'un cadre légal conséquent, « on ne peut pas dire que la torture ait diminué », a assuré M. Grossman à New York le 11 décembre 2009. A cette date, 146 Etats sur les 192 membres des Nations unies avaient pourtant signé ou ratifié la Convention contre la torture, qui a fêté ses 25 ans. Quels sont les principaux obstacles à la mise en oeuvre de la Convention ? Le refus d'adopter une définition claire de la torture, de la criminaliser et d'établir des sanctions adaptées. Y figurent aussi l'absence d'enquête sur les allégations de torture et l'impunité pour les auteurs de tels actes. Le dispositif de la Convention, érigé pour prévenir et combattre les traitements inhumains, montre ici clairement ses limites. Dans le même sens, la Fédération Internationale des ACAT, dans un rapport publié à la fin de 2009, a cherché à évaluer le mécanisme de l'Examen périodique universel (EPU) mis en place depuis deux ans pour permettre au Conseil des droits de l'homme de l'ONU une action qui ne soit ni partielle, ni sélective, ni politisée. Les résultats de l'EPU, censé passer au crible les manquements aux droits de l'homme commis par les Etats membres, sont mitigés : ce ne serait qu'un signe d'une crise plus générale du système international, estime la FIACAT.

Ce tableau déjà chargé s'alourdit d'un contexte peu propice. Les droits de l'homme « première génération » -les droits civils et politiques- seraient moins à la mode. Dans un cahier spécial du 14 janvier 2010, intitulé « Ce siècle avait dix ans », le quotidien *Le Monde* recense ce qui a marqué les nouveaux pas de l'humanité dans le troisième millénaire. La rédaction relève, pour les dix ans écoulés, la pulvérisation des frontières, la généralisation des usages d'Internet, l'accession de la question écologique au rang d'enjeu majeur et l'embryon d'une gouvernance universelle. Parmi les 80 évènements retenus pour la chronologie des années 2000 à 2009, combien concernent les droits de l'homme « première génération » ? Cinq seulement : la comparution de Slobodan Milosevic devant le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie ; l'enlèvement d'Ingrid Betancourt par les FARC² ; puis, sa libération par l'armée colombienne ; la condamnation à mort et l'exécution de Saddam Hussein ; le mandat d'arrêt lancé par la Cour Pénale Internationale contre le président soudanais Omar El-Béchir.

² Forces armées révolutionnaires de Colombie

Les droits civils et politiques seraient-ils désuets ? La deuxième génération des droits, les droits économiques et sociaux, leur ferait-elle de la concurrence ? Vieux débat. Mais surtout, la montée en puissance des droits « troisième génération », et parmi eux, les droits environnementaux, les éclipserait-elle auprès des opinions publiques qui accordent une faveur grandissante aux hérauts de l'écologie ? Il nous faut réaffirmer que l'ensemble de ces droits sont étroitement imbriqués les uns dans les autres. Bien plus, les droits civils et politiques conditionnent l'exercice de la deuxième et de la troisième génération de droits. Ils constituent une clé dans la bataille pour les droits de l'homme.

Que constatons-nous ? La progression régulière du nombre de pays abolitionnistes, mais la permanence des pratiques tortionnaires, les limites des instruments juridiques internationaux, l'émergence de nouvelles préoccupations qui relèguent à l'arrière-plan les droits de l'homme « historiques » : rude contexte pour l'ACAT.

II. Mais ces difficultés rendent notre combat plus nécessaire et plus stimulant, d'autant que pour le mener, nous ne manquons pas d'atouts.

La lutte contre la torture n'a jamais été une longue rivière tranquille, non plus que l'Ardèche, aux crues violentes, qui coule à Vogüé. A l'ACAT, nous regardons et analysons *Le Monde Comme Il Va* -c'est le titre d'un conte philosophique de Voltaire- et nous ne pouvons nous satisfaire de son état. Alors, nous réfléchissons, nous alertons, nous protestons, nous agissons.

A ceux qui nous objectent que l'ACAT fait de la politique, nous répondons que notre démarche relève en effet du politique. Le politique n'est autre que le service de la cité, que cette cité s'élargisse aux dimensions d'une nation ou se dilate à celles de la communauté mondiale. Et notre action passe nécessairement par l'interpellation des autorités publiques, qu'elles soient françaises, européennes ou internationales. La situation particulière qui est la nôtre, celle de chrétiens engagés pour les droits de l'homme, exige l'exercice régulier d'un discernement par rapport aux lois promulguées par les Etats, dont certaines, si légales soient-elles, heurtent notre conscience : nous sommes volontiers des protestataires. Mais cette protestation serait stérile si elle se dégradait en affirmations abruptes ou s'abîmait dans une indignation machinale.

Nous, membres de l'ACAT, voulons être des passeurs de l'Evangile. Or la mise en œuvre de l'Evangile comporte quelques exigences difficilement contournables : mettre la dignité de la personne humaine, mesure de toutes choses, au centre du système politique ; promouvoir la liberté, l'égalité, la justice sociale, la solidarité internationale ; protéger les personnes les plus abandonnées et les plus vulnérables. Entre l'Evangile et la défense de la dignité humaine, il y a une connexion « haut débit ».

ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

www.acatfrance.fr

Que deviendraient des communautés chrétiennes cantonnées dans les activités du culte et confinées dans la tâche du salut des âmes ? Elles se priveraient de l'essentielle dimension de l'incarnation. Quelles seraient les conséquences du silence des chrétiens ou de l'abandon irresponsable des enjeux citoyens, qu'ils soient nationaux ou planétaires ? Un affaiblissement de l'inscription de l'Evangile dans la construction de la cité. A quoi aboutirait le retrait des chrétiens de la scène publique, sur des positions de repli spiritualiste ? A consentir à la privatisation du fait religieux. Le christianisme courrait alors le risque de devenir impalpable et fantomatique. Dans un essai paru à la fin de 2009, *La différence chrétienne*, Enzo Bianchi, prier de la communauté monastique œcuménique de Bose en Italie, le souligne avec vigueur: « Le chrétien ne peut vivre sa foi qu'en s'immergeant dans l'histoire et dans son opacité, dans ses contradictions, dans ses problématiques et jamais en s'évadant de l'histoire, qui est le domaine où se manifeste la présence de Dieu.³ ». Si le temps de la chrétienté est incontestablement révolu, celui de l'enfouissement est aussi dépassé. Tout en prétendant à une visibilité décomplexée dans la société, l'ACAT aspire à une présence désinhibée dans le paysage ecclésial.

C'est dans cette perspective que l'ACAT a tenu à figurer au nombre des douze mouvements catholiques, orthodoxes et protestants qui ont récemment sollicité le Conseil d'Eglises chrétiennes en France (CECEF). Le premier dimanche du Carême 2010, le CECEF a rendu public un message aux chrétiens de ce pays : il les y encourage à s'informer sur la réalité vécue par les demandeurs d'asile et les migrants, à soutenir les associations qui les aident et à interpeller les élus si nécessaire. Ce message a prélué à un colloque œcuménique organisé par ces douze associations sous l'égide du CECEF, le 11 mars dernier. Les participants ont réfléchi avec des experts pour tenter de dépasser les réponses simplistes aux défis lancés par les phénomènes migratoires. La vocation de l'ACAT à faire lever, en lien avec ses partenaires chrétiens, le ferment des droits de l'homme au cœur des Eglises s'est ainsi illustrée.

Chers amis, l'ACAT a bien d'autres atouts dans sa main. Certains vœux adoptés en rassemblements régionaux traduisent une inquiétude légitime sur le renouvellement de notre association. Tout en prenant au sérieux ce souci, regardons l'ACAT. Nombre d'indicateurs sont positifs: la force de notre réseau, les adhésions, les dons, le redressement financier. En relayant les appels et les campagnes avec réactivité, chers amis, vous jouez le rôle d'une vaste caisse de résonance. Si, pour l'ACAT, vous ne comptez manifestement ni votre peine ni votre temps, sachez que l'ACAT, elle, a compté votre temps : à cause d'une nouvelle règle comptable, le nombre d'heures passées par l'ensemble des adhérents à militer et à travailler a été évalué. La totalisation donne un

³ ENZO BIANCHI, *La différence chrétienne*, Paris, Bayard, 2009, p. 60.

résultat impressionnant : plus de 97 000 heures par an. Ces heures valorisées représentent presque 2 400 000 euros, l'équivalent de 50 emplois à temps plein. Votre investissement au service de notre association est proprement extraordinaire : nous venons, grâce à cette évaluation, de prendre la mesure de son ampleur. Ce sont de vifs remerciements que je vous adresse pour votre engagement inventif et vaillant, offert à profusion. Bien plus, c'est grâce à vos efforts de persuasion que 879 nouveaux membres nous ont rejoints en 2009 et que nous sommes désormais 9500 : la courbe déclinante des adhésions s'est inversée en une courbe ascendante. Je voudrais chaleureusement vous en féliciter. Mais, compte tenu des départs, le nombre total d'adhérents s'est finalement accru de 231 membres l'an dernier. C'est pourquoi notre campagne d'adhésions doit à tout prix se poursuivre. Notre mobilisation dans ce domaine ne doit en aucun cas faiblir. Mettons-nous en quête de nouveaux publics : l'audace réserve souvent de bonnes surprises.

Quant à notre nouvelle politique de recherche de fonds, elle commence à porter de beaux fruits. Entre la fin de 2008 et la fin de 2009, le nombre de nos donateurs est passé de 15 900 à 20 400, soit une progression de plus de 28 %. Si l'an dernier à pareille époque, notre situation financière était grevée d'incertitude, nous pouvons actuellement nous réjouir de la stabilisation budgétaire en cours. Cet objectif figure au plan stratégique de l'ACAT-France.

Plan stratégique, qui, après un an et demi de réflexion et de travaux, a été adopté par le comité directeur en septembre 2009. Il nous donne un horizon clair d'action jusqu'à 2012. L'ACAT y manifeste l'ambition de devenir une association de référence sur tout ce qui concerne la torture, tout en développant une approche chrétienne des droits de l'homme. Ce plan a commencé à se décliner en programmes d'action opérationnels pour l'année 2010. Renforcer notre expertise, développer notre visibilité, améliorer notre efficacité, tels sont nos axes prioritaires pour les trois ans à venir. L'expertise de l'ACAT se manifestera par la première parution, en juin prochain, d'un Rapport sur la torture. Il comportera des zooms sur quarante pays, des articles de décryptage de l'actualité et des analyses de fond sur le phénomène tortionnaire. De plus, notre association a obtenu une subvention du Fonds des Nations unies pour les victimes de torture : signe que notre expertise est reconnue, non seulement au vu du dossier présenté, mais également d'une évaluation effectuée par des délégués de ce Fonds qui se sont déplacés au siège parisien de l'ACAT. C'est l'excellence de l'équipe du Secrétariat national, bénévoles et salariés, qui contribue de façon décisive à qualifier notre association. Je souhaite lui exprimer ma reconnaissance pour le formidable travail qu'elle accomplit.

Cette dynamique de renouvellement, dont ces indices convergents témoignent, nous permet d'envisager l'avenir, non pas impavides devant l'état du monde, mais forts de notre capacité à défendre, avec des outils de plus en plus pertinents, les victimes des violations de la dignité humaine.

ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

www.acatfrance.fr

III. Pour autant, les efforts que nous déployons pour lutter contre la torture et les exécutions capitales ne nous exemptent pas de nous interroger.

Pourquoi un tel écart entre le message que nous proclamons -la victoire du Christ sur les ténèbres, le mal, la mort- et son peu d'impact apparent dans un monde traversé par la souffrance et le silence de Dieu ? Car nos convictions croyantes n'abolissent pas la lancinante question du mal, sur laquelle nous achoppons. Si réponse il y a, elle est en relation avec notre foi au Christ. Comme l'exprime le Cardinal Jean-Marie Lustiger, « Le mystère du Christ est mystère de l'excès de l'amour rédempteur face à l'excès du mal dont notre siècle a pu voir les abîmes incroyables ». Jamais en effet l'abjection humaine n'épuisera la tendresse de Dieu offerte à la multitude.

Dans cette éprouvante traversée au long cours que constitue notre combat, nous ne pouvons nous dispenser d'une armature spirituelle. Mais, au fait, quelles spiritualités expérimentons-nous à l'ACAT ? Il me semble que notre engagement est triplement étayé : par une spiritualité de l'unité, par une spiritualité de la veille, par une spiritualité marquée du sceau pascal.

Une spiritualité de l'unité : cette unité est double : unité entre prière et action, unité entre chrétiens. Nous savons que nos activités, dans le bruit de nos vies, peuvent se déconnecter de notre cheminement spirituel. Or la spécificité du projet de l'ACAT est de favoriser une vie militante articulée sur une vie de prière. L'indéchirable unité entre présence au monde et présence à Dieu, qui s'éclairent l'une par l'autre, s'éprouve ainsi avec force dans notre mouvement. Autrement dit, dans cette alternance de l'extériorité et de l'intériorité, nous pouvons y être à la fois Marthe et Marie.

Quant à l'unité entre chrétiens, nous avons la grâce d'en vivre déjà à travers un œcuménisme de terrain et un œcuménisme spirituel, deux dimensions entrelacées. Nos célébrations communautaires manifestent bien davantage que le plus petit commun dénominateur de nos confessions séparées. Elles dévoilent une spiritualité œcuménique, germe prophétique d'unité. Mais tradition œcuménique oblige : au-delà du partage eucharistique, un devoir d'imagination incombe à l'ACAT pour signifier la réalité de notre communion, notamment baptismale.

Cette spiritualité de l'unité s'enrichit d'une spiritualité de la veille aux multiples harmoniques. « Un cœur qui a des yeux et qui veille », tel que le dépeint Angelus Silesius, mystique rhénan du XVII^{ème} siècle : c'est la disposition intérieure dans laquelle nous nous trouvons. Ce qui implique de nommer le mal et de le dénoncer à la manière des prophètes, fût-ce politiquement incorrect : la spiritualité des veilleurs est une spiritualité de la résistance. « Restez en tenue de service et gardez vos lampes allumées », demande Jésus (Lc 12, 35). Si la seconde recommandation évoque le discernement, la vigilance dans la prière ou l'amour en faveur des victimes qui jamais ne doit s'éteindre, la première nous

ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

orienté vers une attitude de disponibilité foncière à l'actualité. C'est une ligne spirituelle pertinente pour des femmes et des hommes d'action, que le personnaliste Emmanuel Mounier a cristallisée dans cette formule : « L'événement sera notre maître intérieur ⁴ ».

Pâques, l'évènement par excellence, un évènement inépuisable : le passage de la captivité à la liberté, des ténèbres à la lumière, de la mort à la vie. La spiritualité de la veille s'articule ainsi sur une spiritualité pascale. Si les chrétiens ne s'engagent pas davantage contre la torture, ne serait-ce pas que la mort du Christ a été aseptisée et que sa Résurrection a été banalisée ? Or la Croix nous rappellera toujours ce que l'homme fait à l'homme. Tout ce qu'un tortionnaire peut faire sur le corps de sa victime se dessine avec violence sur le corps du Christ. Nous écoutons les témoignages des victimes de la torture et les récits des demandeurs d'asile comme de terrifiantes « Leçons de ténèbres ». Mais chaque fois qu'un prisonnier passe de la souffrance à la délivrance, nous quittons avec lui les enfers pour entrer dans la lumière de Pâques. Puissent ainsi ces spiritualités étroitement tressées de l'unité, de la veille et de la Pâque vivifier et aiguïser notre engagement.

Permettez-moi de vous laisser sur une image. Il s'agit d'une représentation du Christ dans l'art de la Renaissance. Dans une salle du musée d'Unterlinden à Colmar se trouve le chef-d'oeuvre de Matthias Grünewald, le retable d'Issenheim, réalisé entre 1512 et 1516. Le peintre, dans un style expressionniste, donne à voir tout ensemble un Christ cruellement torturé et un Christ glorieusement ressuscité. Sur le panneau central, Jésus, les lèvres bleues, est représenté au moment où il expire. Son corps broyé par la souffrance est d'un naturalisme stupéfiant. Mais, quand le retable s'ouvre, un Christ ressuscité, de nuit, apparaît sur le volet droit. Il est comme en lévitation sur un halo nacré. Son visage porté à incandescence est devenu lumière pure. Douleur et allégresse, horreur et beauté : la contemplation de ce retable nous aide à approfondir la vocation de l'ACAT. En effet, il nous signifie avec acuité que le Christ est la figure des victimes de la torture. Il nous renvoie à toutes les saisons qu'elles vivent en enfer. Mais, dans le même mouvement, il désigne la lueur ténue et tremblante qui brille dans l'obscurité de toute vie. Cette lecture croyante nous ramène à notre travail en ACAT, car la logique de l'Incarnation nous pousse à donner corps à nos convictions. Le Christ est en agonie dans certains de nos frères, mais la puissance de sa Résurrection n'en est pas moins à l'œuvre à travers les engagements de nos vies. Continuons d'apporter un fil de cette lumière à des femmes, des enfants et des hommes meurtris par d'indicibles déchirures. Et demeurons, selon les mots d'Olivier Clément, « des hommes d'angoisse et d'émerveillement ».

⁴ Lettre à Jean-Marie DOMENACH, septembre 1949, in Emmanuel MOUNIER, *Œuvres*, Tome IV, Paris, Seuil, 1951, p 817.